

## **Entre devoir de vérité, secrets d’État et relations intimes au pouvoir : la morale kantienne face à la nécessité de toujours dire vrai**

### **Between duty of truth, state secrets and intimate relationships with power: kantian morality and the need to always tell the truth**

*Aristide OWONO ESSONO*

*Docteur en philosophie*

*Université de Picardie Jules Verne, Amiens, France*

#### **Abstract**

Over time, man has continued to maintain and reinvent his relationship with lies and secrets to the extent that they provide significant strategic advantages in relationships with his fellow human beings. Lying, manipulation and secrecy then occupy a predominant place, to the point that in the political sphere, we have seen the emergence of the concept of "State Secret." However, Immanuel Kant (1724-1804) rejects any will whose intention is to valorize or give a noble character to lying or the instrumentalization of secrecy, because in itself, it will always be necessary to evaluate the moral value of our actions. Only moral action must prevail and the humanization of lies must be prohibited. But in reality, are political practices only truly efficient through cunning, lies and manipulation ? Does the demand for transparency and truth undoubtedly obstruct the smooth running of effective political action? Far beyond a simple philosophical reflection on the function and profound nature of lies and state secrecy, as well as their significant impact in the constitution of oneself, the relationship with otherness and international relations, the aim of this article is essentially to examine the moral and ethical dimension of secrecy in the political sphere.

**D**epuis l’Antiquité, les grandes doctrines morales nous inculquent un ensemble de valeurs qui s’arcbutent sur des principes relatifs aux vertus de la vérité et au respect de la dignité humaine. Néanmoins, on se rend bien compte que tout le monde n’est pas forcément enclin à s’y soumettre car l’homme n’a jamais cessé d’entretenir et de renforcer son rapport aux mensonges et aux secrets. Et cette complaisance que nous entretenons à leur égard a fini par faire émerger, dans la sphère politique, le concept du « *secret d’État* ». Il s’agit d’un ensemble d’informations sensibles et confidentielles que les autorités gouvernementales s’abstiennent de divulguer au grand public, car dans les faits, le secret d’État évoque l’idée d’une « chose dont la divulgation nuirait aux intérêts de la nation.<sup>1</sup> » C’est donc une manière de

---

<sup>1</sup> Dictionnaire Maxipoche +, *Larousse 2019*, p1272.

dissimuler les dérives du pouvoir politique afin de mieux gérer la population. D’ailleurs, l’ancien roi de France Louis XI (1423-1461) affirmait bien ceci : « Qui nescit dissimulare, nescit regnare » (« Qui ne sait dissimuler, ne sait régner »).

On a alors commencé à normaliser le fait que la qualité intrinsèque du bon dirigeant réside essentiellement dans sa capacité à tromper, manipuler et dissimuler la vérité dans le but d’établir une gouvernance efficace. C’est donc logiquement qu’« apparaissent alors les notions de secrets diplomatiques, industriels, économiques ou scientifiques.<sup>1</sup>» C’est ce qui explique qu’on retrouve trop souvent « chez les politiques, une manie subalterne du secret, un goût pathologique de la dissimulation.<sup>2</sup>»

On se rend aisément compte que le secret d’État occupe une place importante dans la mesure où « le jeu politique a nécessairement une part d’immérgé, de non-connu, d’invisible ; il offre un éventail de moyens qui supposent une action clandestine, ou en partie clandestine : les manipulations de l’opinion, les rumeurs, la désinformation, la déstabilisation, la récupération.<sup>3</sup>» Il y a donc comme une forte propension à légitimer et à normaliser les « secrets d’État » un peu partout à travers le monde.

Toutefois, Emmanuel Kant (1724-1804) va récuser toute nécessité morale et pratique que l’on pourrait accorder au mensonge, et le secret d’État en tant qu’instrument de dissimulation de la vérité et de manipulation des populations ne semble pas faire exception. Ainsi, c’est en vertu du *respect de la dignité humaine* et du *perfectionnement moral du sujet*, que Kant nous recommande de toujours dire la vérité sans se laisser influencer par les conséquences qui pourraient survenir ultérieurement. C’est par pur sens du devoir que nous devons proscrire toute dissimulation de celle-ci.

On peut donc clairement affirmer que la posture kantienne s’inscrit dans la tradition « idéaliste » qui place « l’opinion publique au centre de la vie publique. Ses partisans, [...] défendent l’intégrité du rôle qu’ont à jouer les individus dans la politique et s’opposent à la volonté arbitraire du souverain.<sup>4</sup>»

Nous sommes donc face à deux tendances antinomiques qui développent leurs propres conceptions du mensonge et du secret, mais aussi le degré d’investissement et d’information

---

<sup>1</sup> Pierre Péan, *Secret d’État. La France du secret, les secrets de la France*, Fayard, 1986, p. 15.

<sup>2</sup> Pierre Lenain, *Le clandestin politique*, Paris, Ed. Economica, La France de demain, 1987, p. 13.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Frédéric Charillon, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 194.

des citoyens dans tout ce qui se rapporte à la gestion du pouvoir. Partant de ce constat, doit-on objectivement faire fi des avantages stratégiques que nous proposent les secrets d’État ? Est-ce complètement utopique d’envisager l’institution d’une société où tout le monde dit vrai comme nous le suggère Emmanuel Kant ? Enfin, savoir dissimuler pour mieux gouverner, est-ce réellement la condition sine qua non pour devenir un bon gouvernant ?

Bien au-delà d’une simple réflexion philosophique sur la nature profonde du mensonge et du secret ainsi que leur impact considérable dans la société, l’objectif fondamental de cet article consistera essentiellement à s’interroger sur la portée morale et éthique du secret d’État dans la sphère politique et sociale en tant que mécanisme de pouvoir et de gestion des populations. Il sera aussi question d’analyser, à partir de la morale kantienne, les potentielles conditions d’une véritable corrélation entre le *dire-vrai* et le *vivre-vrai* afin que les gouvernés et les gouvernants s’élèvent au-dessus de toute tentative d’humanisation du mensonge et du secret d’État. Nous verrons donc l’importance et l’urgence de parvenir à l’institution d’une confiance et d’une solidarité universelle à travers l’exigence inconditionnelle de vérité.

## **1. À propos de la prohibition du secret et du mensonge dans les relations interhumaines : une nécessité d’ordre morale ?**

### **Des fondements pragmatiques du « secret d’État »**

En principe, on considère que « mensonge et tromperie entre États sont légitimes<sup>1</sup> », c’est pourquoi le secret d’État revêt un aspect purement nécessaire et pratique dans le sens où il permet aux autorités politiques de recourir à tous les moyens possibles afin d’agir pour le bien de tous. Nous sommes très souvent confrontés à l’idée largement répandue selon laquelle tout le monde n’est pas apte à gouverner car, être au service de l’État, implique le fait d’agir froidement tout en développant une capacité à conserver des informations hautement sensibles. D’ailleurs, à ce propos, Nietzsche (1844-1900) nous rappellera bien à quel point l’État peut se montrer comme étant le plus froid de tous les monstres froids.

C’est donc naturellement pour des raisons pragmatiques que les agents de l’État qui ont accès aux « *arcana imperii* » (ce qui est volontairement voilé ou discrètement caché dans les pratiques politiques) doivent se soumettre à une rigoureuse *omerta* (loi du silence) favorable à l’intérêt de la nation. Ainsi, tout semble permis lorsqu’il est question de sécurité nationale ou d’intérêt

---

<sup>1</sup> Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d’État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 38.

général, c’est notamment pourquoi « des normes reconnues du secret, du mensonge et de la dissimulation disent clairement que l’agent diplomatique qui gagne ou corrompt un ministre ne viole pas le droit des gens et demeure dans les termes de sa fonction.<sup>1</sup>»

Le philosophe italien Nicolas Machiavel (1469-1527) estimait déjà que l’atout essentiel du bon gouvernant réside dans son habileté à recourir à la ruse, à l’instrumentalisation du secret et à toute autre manigance d’ordre diplomatique afin de triompher de ses adversaires et d’exercer une indéfectible influence sur le peuple. Et justement à ce propos, l’historien Alain Dewerpe (1952-2015) affirme précisément ce qui suit :

« Le prince de Machiavel est le premier à lier étroitement le secret et le pouvoir en affirmant l’insuffisance du droit à fonder une action politique efficace. Ce prince n’est, en effet, pas tenu de respecter sa foi parce que les deux manières de combattre, par la loi, qui est le fait de l’homme, et par la force, qui est le fait de la bête, sont complémentaires ; [...] Ruse et perfidie vont donc de pair avec la mise à l’écart du droit. Mouvement logique, car s’il est d’abord question d’être efficace, et non pas seulement juste, on se doit de ne se priver d’aucun moyen.<sup>2</sup>»

Par conséquent, tous les moyens sont bons pour maintenir l’ordre et la stabilité tout en consolidant son hégémonie. En politique, le secret est donc une arme ou un instrument de pouvoir dont les États ne peuvent se priver. D’ailleurs, il est assez aisé de constater à quel point nos États modernes investissent énormément de ressources dans les services de renseignement et de l’espionnage en tout genre dans l’intention de découvrir les secrets intimes des uns et des autres au nom de la sécurité nationale. Secrets et pouvoir sont donc intimement liés dans les relations interhumaines et interétatiques car « la connaissance de l’ennemi est la condition critique de l’action efficace, où l’art de se cacher tout en découvrant ce que l’on vous cache est essentiel.<sup>3</sup>»

Malgré l’exposition médiatique des secrets d’État, de nombreuses actions demeurent impunies car l’argument qui fait figure de proue est celui de l’intérêt de la nation. Il y a donc comme une forme d’approbation tacite sur le fait que tout semble permis lorsqu’on agit pour le bien de l’État auquel on a prêté allégeance, surtout lorsqu’il s’agit des nations puissantes. La « *Françafrique* » qui est pourtant largement présente dans le discours politique aujourd’hui en est le parfait exemple. Pour être plus précis, rappelons simplement que le concept de la « *Fançafrique* » fait précisément référence à un :

« système de relations politiques, économiques et militaires nouées et entremêlées entre la France et les Républiques africaines issues de ses anciennes colonies d’Afrique subsaharienne et de Madagascar. Pour une

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 220.

grande part invisible aux populations africaines, cette politique se joue, dans ces régimes à parti-État, derrière le rideau, dans la coulisse.<sup>1</sup>»

Pour mieux illustrer cette réalité de manière concrète, on peut, entre autres, évoquer le rôle principal que l'État français a joué dans le déroulement du génocide rwandais. En effet :

« on peut s'étonner de l'absence de débats parlementaires dans une grande démocratie, sur un acte aussi grave que l'implication de soldats français dans une guerre civile étrangère. Le fait qu'en France ces questions relèvent du "domaine réservé" de la présidence de la République est une faille impressionnante de notre système démocratique. La "coopération" militaire française pendant les premiers "coups d'essais" du génocide, n'était ni aveugle ni sourde. Au contraire, elle a accompagné les dérives racistes et meurtrières du régime d'Habyarimana.<sup>2</sup>»

Tout cela démontre bien qu'il y a un entrelacement entre l'exercice du pouvoir et la nécessité d'entretenir des secrets. Le secret d'État est donc perçu comme un moindre mal, voire un mal nécessaire, qui participe silencieusement au bien-être de tous. La relation au secret semble donc inévitable lorsqu'on veut mettre en place des mécanismes de pouvoir et de gestion des populations.

### **Contre toute humanisation du mensonge : un devoir apodictiquement parfait et absolu**

Emmanuel Kant va évidemment s'insurger contre toute intention fondée sur la valorisation du mensonge tout en prétextant la nature pratique et nécessaire de celui-ci. D'ordinaire, il est judicieux, voire prudent, d'éviter d'assimiler le mensonge au secret, mais il est question de « secret d'État », ce qui induit inévitablement une volonté de commettre des actions moralement condamnables.

D'abord, sur le plan moral, Emmanuel Kant pense qu'il est impératif d'accorder une primauté naturelle et rationnelle au respect des devoirs moraux quelles que soient les circonstances auxquelles nous faisons face. Il pose la nécessité d'établir une hiérarchie des devoirs dont au sommet, on retrouve les *impératifs catégoriques* qui découlent de la « *raison pure pratique* » commune à tous les hommes car selon lui, « il est évident que tous les concepts moraux ont leur siège et leur origine complètement a priori dans la raison.<sup>3</sup>»

Kant accorde une importance capitale à la dichotomie qu'il établit entre les *impératifs hypothétiques* et les *impératifs catégoriques*. Globalement, les impératifs hypothétiques sont *assertoriquement pratiques* dans la mesure où ils offrent l'illusion d'une nature nécessaire, alors

<sup>1</sup> Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2018, p. 11.

<sup>2</sup> Jean-Paul Gouteux, *Un génocide secret d'État. La France et le Rwanda 1990-1997*, Paris, Éditions Sociales, 1998, p. 60.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor Delbos, Paris, Le livre de Poche, Les classiques de la philosophie, 2014, p. 81.

qu’ils reposent essentiellement sur la satisfaction de fins égoïstes et souvent immorales, tandis que les impératifs catégoriques, encore nommés impératifs de la moralité, sont *apodictiquement pratiques*, car ils émanent de la bonne volonté (qui est désintéressée et bonne en soi) et engendrent nécessairement des actions moralement bonnes.

Ce qui laisse clairement supposer que dans les faits, le secret d’État relève en réalité de l’impératif hypothétique car on poursuit l’ambition de réaliser des actions dont les valeurs et la pertinence morale sont quasiment inexistantes, voire douteuses. Selon Emmanuel Kant, toute action dans la sphère morale, sociale et politique doit se fonder sur la bonne volonté car « ce qui fait que la bonne volonté est telle, ce ne sont pas ses œuvres ou ses succès, ce n’est pas son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, c’est seulement le vouloir ; c’est-à-dire que c’est en soi qu’elle est bonne.<sup>1</sup>»

Ensuite, il va se lancer dans une relation purement conflictuelle avec le mensonge en formulant le contenu des impératifs catégoriques. Il va d’abord énoncer le *principe moral de l’universalité* de la manière suivante : « agis uniquement d’après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu’elle devienne une loi universelle.<sup>2</sup>» Rappelons que Kant tente de mettre en place son projet humaniste en contribuant prioritairement au perfectionnement moral du sujet, et dans ce registre, la « *règle d’or humaniste* », d’après le philosophe français Abdenour Bidar, stipule exactement ceci : « "Ne fais pas à autrui le mal que tu ne voudrais pas qu’il te fasse, et fais-lui le bien que tu voudrais qu’il te fasse", [principe] que l’on retrouve aussi bien chez les Grecs que chez les Juifs ou chez les Chinois.<sup>3</sup>» Il s’agit donc d’un principe moral qui pousse le sujet à mener une réflexion sur ses motivations profondes mais aussi sur ses relations avec ses semblables.

Par la suite, Kant va énoncer le *principe du respect de la dignité humaine* ainsi : « agis de telle sorte que tu traites l’humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.<sup>4</sup>» Cela signifie qu’il rejette toute forme d’instrumentalisation de l’homme car celui-ci est une *fin en soi*, un être dont la dignité est à respecter de manière absolue et qui ne doit jamais être considéré comme un simple moyen en vue d’atteindre une fin.

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 58.

<sup>2</sup> Ibid., p. 94.

<sup>3</sup> Abdenour Bidar, *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd’hui ?*, Albin Michel, Paris, 2016, p. 43.

<sup>4</sup> Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs, op. cit.*, p. 105.

Le mensonge, et par extension le secret d’État, nous expose inéluctablement à toute forme de corruption et « c’est dans cette perspective que Kant considère le mensonge comme la faute morale par excellence car la sincérité est la condition du respect d’autrui.<sup>1</sup>» Autrement dit, mentir revient simplement à procéder à la déshumanisation de l’autre qui n’est plus perçu comme une personne à part entière, mais seulement comme un moyen ou un objet utilitaire au service de nos intérêts personnels.

Dans son intégralité, l’histoire de la philosophie enseigne et exige un profond attachement pour la vérité et la sagesse. On se réfère notamment à des philosophes tels que Socrate (470 à 399 av. J.-C.) qui a accepté l’objet de sa condamnation simplement par amour pour la vérité, ou plus récemment encore à Michel Foucault (1926-1984) qui, à travers le concept de la *parrêsia*, met à jour la nécessité du courage de vérité car le *devoir de dire et de vivre vrai* s’accompagne de conséquences souvent tragiques et funestes. Ainsi, même dans le cadre de manœuvres politiques, la droiture et la rectitude doivent prévaloir en toute circonstance indépendamment des conséquences qui surviendront. En réalité, celui qui souhaite s’investir dans l’exercice et la pratique du pouvoir politique doit véritablement assimiler les propos qui suivent :

« la rectitude est comme une sorte de colonne vertébrale morale, un mât ou une colonne qui à la fois nous dresserait moralement vers le haut, nous redresserait quand on risque de fléchir [...] la rectitude est une force de maintien, qui ne fléchit pas même lorsque la pression est intense. Elle seule est assez solide pour nous permettre de ne pas renoncer à nos principes dans les situations de danger ou les moments de vertige entre moralité et immoralité. [...] la rectitude nous donne le scrupule moral nécessaire, la loyauté à nos principes, l’incorruptibilité qui nous fait résister à la tentation du mal.<sup>2</sup>»

Donc, il faut raisonnablement s’indigner de toute forme d’injustice malgré le caractère nécessaire que celle-ci peut revêtir. Ainsi, d’après la morale kantienne, il convient simplement de retenir que « l’amour de l’humanité et le respect du droit des hommes sont, l’un et l’autre un devoir, mais le premier n’est que conditionnel, l’autre, au contraire, est un devoir absolu, qui ordonne sans condition.<sup>3</sup>»

## **2. L’accoutumance aux secrets d’État face à la volonté d’instituer une paix perpétuelle et une solidarité universelle**

### **Face à la crise de confiance : la droiture comme condition d’une bonne action politique**

<sup>1</sup> *La philosophie de A à Z*, sous la direction de Laurence Hansen-Love, Hatier, 2018., p. 292.

<sup>2</sup> Abdennour Bidar, *op. cit.*, p. 178-179.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, Bibliothèque des textes philosophiques, 2002, p. 131.

On ne peut objectivement s’empêcher de penser à cette célèbre querelle qui opposait déjà Benjamin Constant (1767-1830) à Emmanuel Kant concernant l’obligation de toujours dire vrai. En effet, si les choses semblent rationnellement évidentes pour Kant, le philosophe français quant à lui met en lumière l’irréalisabilité de ce principe car tout le monde n’a pas droit à la vérité. L’argument principal de Benjamin Constant réside dans le fait que Kant ne mesure réellement pas les conséquences que ce principe de moralité peut engendrer au quotidien. Il estime qu’il y a des moments où il est préférable de taire la vérité pour recourir au mensonge par bienveillance envers soi-même mais aussi envers les autres.

En retour, Emmanuel Kant objectera en affirmant qu’il est absurde de penser que certains méritent la vérité bien plus que d’autres car la vérité n’est la propriété exclusive de personne. En tant qu’individu, mais aussi en tant que citoyen, personne ne doit faire l’objet de mensonges et de secrets d’État impliquant un ordre de sournoises manipulations.

Par la suite, dans sa volonté de déconstruire toute conception pragmatique et bienveillante du mensonge, Kant nous rappellera succinctement que « ce mensonge par bonté d’âme peut même, par accident (casus) tomber sous le coup des lois civiles ; [...] Mais si tu t’en es tenu à la stricte vérité, la justice publique ne peut s’en prendre à toi, quelles que puissent être les conséquences imprévues qui s’ensuivent.<sup>1</sup>»

En un mot, mentir par bonté engendre nécessairement des répercussions qui nous seront préjudiciables, car on est naturellement moins enclin à accorder sa confiance et son respect à un menteur notoire, et devant les institutions judiciaires, mentir revient alors à faire entrave à la justice, il s’agit d’un acte que les lois condamnent fermement. Alors, dans notre rapport au « *mensonge bienveillant* », Emmanuel Kant suggère de toujours garder à l’esprit cette réalité implacable :

« celui qui ment, si généreuse puisse être son intention en mentant, doit répondre des conséquences de son mensonge, même devant les tribunaux civils [...] c’est donc un commandement de la raison qui est sacré, absolument impératif, qui ne peut être limité par aucune convenance : en toute déclarations, il faut être véridique (loyal).<sup>2</sup>»

Les mensonges sont au fondement de nombreuses crises de confiance, et les secrets d’État accentuent ce phénomène à travers la pléthore de « *dispositifs* » de pouvoir qu’ils mettent en place. Il s’avère que « le dispositif a toujours une fonction stratégique concrète et s’inscrit

---

<sup>1</sup> Emmanuel Kant, *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir par humanité*, trad. L. Guillermit, Paris, Vrin, Bibliothèque des textes philosophiques, 2013, p. 77.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.78.

toujours dans une relation de pouvoir. Comme tel, il résulte du croisement des relations de pouvoir et de savoir.<sup>1</sup>»

Il faut essentiellement être en mesure d’appréhender le processus d’infantilisation, ou l’attitude paternaliste, qui se dégage à travers la mise en place des dispositifs de pouvoir favorables aux secrets d’État. En réalité, agir pour le bien de la nation sans son consentement ou son approbation, ne signifie pas qu’on agit nécessairement dans son l’intérêt. Le secret d’État ne permet pas véritablement aux citoyens d’affirmer leur nature libre et autonome car des décisions majeures sont prises à leur insu. Emmanuel Kant pense qu’il est nécessaire d’établir une relation de confiance et d’interdépendance entre les citoyens et les gouvernants afin que les décisions cruciales soient prises ensemble. C’est notamment la raison pour laquelle il affirmera qu’en réalité :

« un gouvernement qui serait fondé sur le principe de la bienveillance envers le peuple, tel celui du père envers ses enfants, c’est-à-dire un gouvernement paternel (*imperium paternale*), où par conséquent les sujets, tels des enfants mineurs incapables de décider de ce qui leur est vraiment utile ou nuisible, | sont obligés de se comporter de manière uniquement passive, afin d’attendre uniquement du jugement du chef de l’État la façon dont ils doivent être heureux, et uniquement de sa bonté qu’il le veuille également, – un tel gouvernement, dis-je, est le plus grand despotisme que l’on puisse concevoir.<sup>2</sup>»

Ainsi, autonomie, vérité, coopération et confiance sont autant d’éléments déterminants dans le processus de fabrication et de conservation de liens sociaux forts entre les hommes. C’est cela qui conduira Kant à définitivement mettre en avant le principe selon lequel « la droiture vaut mieux que toute politique.<sup>3</sup>»

### **L’exigence morale de la publicité dans les systèmes politiques et les relations internationales.**

D’une manière ou d’une autre, on assiste généralement à deux cas de figure lorsqu’il est question de secret d’État. D’abord, celui qui prend l’initiative de les dévoiler sera jugé et condamné pour félonie et haute trahison envers la nation. Ensuite, il est possible d’être destitué de ses prérogatives comme le démontre *l’incident ou le scandale du Watergate* qui a abouti au lancement de « *l’impeachment* », qui provoquera la destitution de l’ancien président des Etats-Unis Richard Nixon (1913-1994) en 1974.

<sup>1</sup> Giorgio Agamben, *Qu’est-ce qu’un dispositif?* trad. Martin Rueff, Paris, Payot & rivages, 2014, p. 10-11.

<sup>2</sup> Emmanuel Kant, *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir par humanité, op. cit.*, p. 35-36.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle, op. cit.*, p. 93.

D’où l’exigence de transparence dans l’art de gouverner, car tous ceux qui entretiennent étroitement une relation intime au pouvoir sont désormais tenus de rendre des comptes parce que :

« la transparence est devenue une caractéristique des démocraties néo-libérales et s’est étendue jusqu’à la sphère de sécurité de l’État, plaçant l’État secret sur la sellette. Elle impose à l’État une posture générale de redevabilité et en pratique elle contraint à rendre des comptes sur son action et sur l’impact de celle-ci. Et l’État secret n’est pas épargné.<sup>1</sup>»

Il est clair que la découverte de ces secrets d’État instaure un climat propice à la méfiance et aux conflits à l’échelle nationale mais aussi internationale. Or, l’aboutissement du projet kantien repose sur l’établissement d’une fraternité ou d’une solidarité universelle. Et malheureusement, le secret d’État nous amène à douter de la bonne volonté des gouvernants qui semblent uniquement agir dans le sens de leurs propres intérêts. Les secrets d’État fragilisent sérieusement les relations entre gouvernants et gouvernés, et cela a aussi un impact significatif dans les relations interétatiques car :

« des États en relations réciproques, ne peuvent sortir de l’état anarchique qui n’est autre chose que la guerre, d’aucune autre manière rationnelle qu’en renonçant, comme des particuliers, à leur liberté barbare (anarchique), en se soumettant à des lois publiques de contrainte, formant ainsi un État des nations (civitas gentium) qui (s’accroissant, il est vrai, constamment) engloberait finalement tous les peuples de la terre.<sup>2</sup>»

Pour Emmanuel Kant, nous vivons dans une période particulière où « une violation du droit en un seul lieu est ressentie partout ailleurs<sup>3</sup>», c’est la raison pour laquelle à l’instar de l’exigence de transparence, le philosophe allemand proposera le *principe de la publicité* afin d’éviter les dérives inhérentes aux secrets d’État. En effet, la publicité consiste à rendre accessible l’ensemble des informations relatives à la pratique du pouvoir politique. En clair, « toutes les actions relatives au droit d’autrui dont la maxime est incompatible avec la publicité, sont injustes.<sup>4</sup>» Or, le propre du secret d’État réside dans le recours incessant à tout ce qui relève du « *clandestin* » (c’est-à-dire les actions, les décisions ou les méthodes discrètes, non-officielles et illégales).

Par déduction, « tout clandestin représente un risque pour le corps social : il conduit à une chaîne de dissimulations, de tromperie, à la corruption de l’esprit social ; on prend l’habitude du mensonge, du double langage, et cette gangrène de la tromperie atteint peu à peu tous les

---

<sup>1</sup> Sébastien-Yves Laurent, *État secret, État clandestin : essai sur la transparence démocratique*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2024, p. 137.

<sup>2</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 121.

ressorts sociaux.<sup>1</sup>» Le mensonge et le secret d’État représentent donc un profond mal social qui fait obstacle à l’établissement d’une véritable alliance de paix entre les nations. Alors, ceux qui incarnent l’autorité politique doivent nécessairement faire preuve d’une bienveillance universelle. Force est donc de constater que :

« c’est dans ce contexte que la parole iconoclaste du philosophe Kant a émergé. En 1795, dans le registre classique des plans de paix perpétuelle, il publia *Zum ewigen Frieden* (Projet de paix perpétuelle). Dans cet ouvrage Kant accordait une grande valeur, à la fois morale et pratique, à la *Publizität* à l’échelle internationale. Celle-ci était en effet une des conditions de son pacifisme internationaliste. La publicité permettrait de réaliser les objectifs de la morale kantienne : [...] Kant fut le premier à établir une nouvelle norme de référence, la publicité pour l’espace international.<sup>2</sup>»

Ainsi, contre tous ceux qui affirment et soutiennent l’idée d’une incompatibilité entre la morale et la politique dans le cadre de la réalisation d’actions politiques rigoureusement efficaces, Emmanuel Kant dira simplement que c’est en raison de la prédominance de leurs penchants égoïstes qu’ils ne parviennent pas à saisir la nécessité d’associer les deux afin d’accomplir des actions politiques moralement bonnes. En clair, « objectivement donc (c’est-à-dire en théorie) il n’y a pas de conflit entre la morale et la politique. Subjectivement, au contraire (dans le penchant égoïste de l’homme, penchant qu’on ne peut nommer pratique, parce qu’il n’est pas fondé sur des maximes de la raison), le conflit demeurera toujours.<sup>3</sup>»

Pour conclure cette réflexion philosophique sur la relation aux secrets et au pouvoir, on peut retenir que rien n’est au-dessus du respect et de l’accomplissement des devoirs moraux. C’est donc en raison de leur nature noble qu’Emmanuel Kant estime que les impératifs catégoriques nous préservent des drames qui surviendront lorsque la perfidie de notre action sera exposée au grand jour malgré l’apparente bienveillance de nos intentions. Il est préférable d’accorder une primauté inconditionnelle à l’accomplissement des devoirs moraux car « la nécessité pratique d’agir selon ce principe, c’est-à-dire le devoir, ne repose en rien sur des sentiments, des impulsions et des inclinations, mais seulement sur le rapport des êtres raisonnables entre eux.<sup>4</sup>»

À travers les secrets d’État, on se rend bien compte que les gouvernants ne mentent et ne conspirent absolument pas par amour pour l’humanité. À ce stade, le mensonge et la manipulation sont simplement des outils au service de leurs intérêts égoïstes. Les partisans de « *l’idéologie réaliste* » soutiendront toujours que « malgré cela, le secret est une ressource sociale considérable dans l’espace international. Il permet de débloquent les négociations,

<sup>1</sup> Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 62.

<sup>2</sup> Sébastien-Yves Laurent, *op. cit.*, p. 212-213.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>4</sup> Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *op. cit.*, p. 113.

parfois de normaliser des relations diplomatiques, voire de les rétablir, ou encore de prévenir une escalade ou l’aggravation d’une crise.<sup>1</sup>» Mais en réalité, les principes de la moralité n’entravent aucunement la réalisation d’une action politique *efficace* (et surtout) *bonne en soi*. Bien au contraire, la nécessité de réaliser une bonne action politique repose sur une complémentarité ontologique entre la morale et la politique. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle Emmanuel Kant pense sincèrement qu’en fait :

« la vraie politique donc ne peut faire aucun pas, sans rendre d’abord hommage à la morale ; et bien qu’en soi la politique soit un art difficile, ce n’en est pas un cependant de la réunir à la morale, car celle-ci tranche le nœud, que la politique ne peut trancher dès qu’elles sont en conflit. – Le droit de l’homme doit être tenu pour sacré, dût-il en coûter de gros sacrifices à la puissance souveraine.<sup>2</sup>»

Force est de reconnaître tout de même qu’au regard du contexte socio-politique et économique actuel à l’échelle mondiale, les secrets d’État semblent encore avoir de beaux jours devant eux. Cependant, Emmanuel Kant reste persuadé que malgré cet état de fait, l’histoire de l’humanité est soumise à une téléologie naturelle qui guide nécessairement les hommes vers le progrès et la convergence pacifique des peuples. En somme, la paix perpétuelle et la solidarité universelle ne seront réellement effectives qu’à condition de se soumettre au *principe de la publicité* et à l’obligation d’agir selon les commandements des *impératifs catégoriques*.

## Bibliographie

- AGAMBEN Giorgio, *Qu’est-ce qu’un dispositif ?*, trad. Martin Rueff, Payot & rivages, Paris, 2014, 74p.
- AIRAULT Pascal et BAT Jean-Pierre, *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d’État*, Paris, Tallandier, 2018, 247p.
- BIDAR Abdennour, *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd’hui ?*, Albin Michel, Paris, 2016, 269p.
- CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 438p.
- DEWERPE Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d’État contemporain*, Gallimard, 1994, 492p.
- FORCADE Olivier et LAURENT Sébastien, *Secret d’État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin, 2005, 241p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. Tel, 2014, 364p.

<sup>1</sup> Sébastien-Yves Laurent, *op. cit.*, p. 229.

<sup>2</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, *op. cit.*, p. 117.

GOUTEUX Jean-Paul, *Un génocide secret d’État. La France et le Rwanda 1990-1997*, Éditions Sociales, 1998, 256p.

JEAMBAR Denis, *Un secret d’État*, Odile Jacob édition, 1997, 191p.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique*, trad. Jean-Pierre Fessler, Paris, GF-Flammarion, 2003, 473p.

——— *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor Delbos, Le livre de Poche, Les classiques de la philosophie, 2014, 253p.

——— *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, Bibliothèque des textes philosophiques, 2002, 138p.

——— *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir par humanité*, trad. L. Guillermit, Paris, Vrin, Bibliothèque des textes philosophiques, 2013, 120p.

LAURENT Sébastien-Yves, *État secret, État clandestin : essai sur la transparence démocratique*, Gallimard, NRF Essais, 2024, 359p.

LENAIN Pierre, *Le clandestin politique*, Paris, Ed. Economica, La France de demain, 1987, 129p.

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*, trad. Patrick Boucheron, Nouveau Monde Editions 2012, 109p.

PEAN Pierre, *Secret d’État. La France du secret, les secrets de la France*, Fayard, 1986, 365p.

RENAUT Alain, *Kant aujourd’hui*, Paris, Flammarion, Champs Essais, 1999, 512p.

---

### **Notice bio-bibliographique de l’auteur**

Aristide Owono Essono est Docteur en philosophie, spécialisé dans le domaine de la philosophie politique, morale et sociale. Il est rattaché au Centre d’Histoire des Sciences, des Sociétés et des Conflits (CHSSC/EA-4289) de l’UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE d’Amiens (France). Enseignant de philosophie actuellement en exercice dans la région des Hauts-de-France. [flowono2010@yahoo.fr](mailto:flowono2010@yahoo.fr)